AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-5-64 297

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

BULLETIN N° 44 de MAI 1964 — 9 MAI 1964

INFORMATIONS — GRANDE CULTURE

Altises - Par suite du temps sec, venteux, peu "poussant", des dégâts dûs aux altises sont constatés sur jeunes semis de colzas de printemps, de betteraves et de lins.

Une surveillance attentive s'impose en particulier en bordure des pièces. Eventuellement, intervenir sans délai avant l'extension des dommages qui sont généralement rapides.

Pégomyie de la betterave - Les pontes s'intensifient, mais les éclosions sont encore rares. Aucune intervention ne se révèle nécessaire jusqu'ici; toutefois, cette année en raison du démariage effectué dans de très petites betteraves et de la fragilité de ces jeunes plantules sur lesquelles vont se concentrer les pontes, il importera d'agir sans délai lorsque le besoin s'en fera sentir.

Habituellement, le traitement sur betteraves encore en cotylédons ne s'impose pas. Cette année, il peut se révéler exceptionnellement indispensable : dans les secteurs où la végétation est lente, très envahis par la pégomyie, avec des semis clairs effectués au semoir de précision. Une intervention, de préférence localisée, s'impose alors avant que les cotylédons soient sérieusement minés.

Charançon des siliques du colza - Il est recommandé d'appliquer un traitement contre cet insecte sur les colzas d'hiver entre le 12 et le 16 mai.

Selon la réglementation, les traitements antiparasitaires effectués à l'aide de produits toxiques pour les abeilles sont interdits sur les arbres fruitiers et sur les plantes visitées par les abeilles pendant la période de leur pleine floraison.

"En ce qui concerne les crucifères oléagineuses, le stade de pleine floraison est atteint à partir du moment où 50 % des pieds ont au moins une fleur dont tous les pétales sont complètement étalés, et, en tout état de cause, dès que le nombre total de ces fleurs est supérieur à cent par mètre carré."

Produits reconnus non toxiques pour les abeilles : dichlorophenyltrichlorethanol, diethion, endosulfan, polychlorocamphane, pyrethrines, roténone, thioquinox, toxaphène.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements agricoles,

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS,

P93

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX